



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le 21 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 18 H 45.

Conseillers présents : Mrs DUPRAT – BIENNAIS – MENESPLIER – MERCIER –
Mmes ANDRIEUX M.C. – ANDRIEUX M. – PERRIER-REPLEIN – KEY –

Secrétaire de séance : M. Gilles MERCIER.

Ordre du jour :

1° : Rachat par la commune du lot n°1 au lotissement "les Millasses"

La parcelle n°1 du lotissement "les millasses" a été achetée en 2013 par la SCI ARC. Aujourd'hui aucune construction n'a été faite et aucun permis de construire n'a été déposé.

Le Maire informe le conseil que M. RAYMOND souhaite se porter acquéreur de cette parcelle pour y construire sa résidence principale.

Le Maire demande au conseil son accord pour racheter cette parcelle à la SCI ARC pour la somme à laquelle elle a été vendue.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à mandater Maître LAMOND pour le rachat du lot n°1 au lotissement.

Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.